

Communiqué de presse

Paris, le 24 février 2022

« Les allergies sont une épidémie silencieuse » : un collectif d'associations* présente un plan quinquennal pour lutter contre la montée des allergies en France

Face à l'augmentation préoccupante de la prévalence des allergies, qui touchent aujourd'hui un Français sur trois, le collectif appelle à améliorer la coordination des professionnels de santé et l'organisation des soins pour assurer aux patients une prise en charge plus rapide et lutter contre les inégalités d'accès aux soins sur le territoire.

Les patients allergiques attendent en moyenne 7 ans pour consulter un allergologue, un délai révélateur du manque de formation des professionnels de santé de première ligne au repérage des signes évocateurs des allergies, et des difficultés d'accès aux spécialistes, avec pour conséquence une dégradation de la prise en charge.

Avec un praticien pour 66 000 habitants, la démographie médicale des allergologues n'est plus en adéquation avec les besoins croissants de la population. Alors qu'un tiers des allergologues part prochainement à la retraite, la question du devenir de l'exercice de l'allergologie est clairement posée. Répondre efficacement aux besoins des patients impose de réorganiser le système de soins en s'appuyant sur les spécialités connexes à l'allergologie, et d'augmenter parallèlement le nombre d'internes formés à l'allergologie.

Un impact socio-économique sous-estimé

« Le manque de connaissance du grand public mais aussi des professionnels de santé face à cette urgence de santé publique est alarmant », déplore Pascale Couratier, Directrice de l'Association française pour la prévention des allergies (AFPRAL). Dans un contexte de crise environnementale et de déficit croissant d'allergologues, il est urgent que les pouvoirs publics se saisissent de cette question car les coûts sanitaires et financiers ne feront que progresser en l'absence de réponse adaptée. Les allergies respiratoires sont la première cause de baisse de productivité dans le monde, devant les maladies cardiovasculaires. Les allergies alimentaires explosent. Entre les consultations, les hospitalisations, les médicaments et les arrêts de travail, les contraintes qui pèsent sur la qualité de vie du patient allergique sont nombreuses et le coût pour la collectivité important, mais ces sujets sont rarement pris au sérieux ».

5 ans pour enrayer le développement des allergies et adopter une approche préventive

« Prévention et transversalité sont les mots d'ordre de ce plan quinquennal », résume Christine Rolland, Directrice de l'Association Asthme & Allergies. « Nos propositions visent à renforcer la coordination des soins à travers tout le pays, particulièrement grâce à la consolidation du maillage territorial et à une meilleure utilisation des outils numériques. Il nous semble également essentiel de renforcer l'information du grand public, notamment en milieu scolaire et professionnel, car l'allergie reste une pathologie mal connue et banalisée.

Contact presse

Victor Thomas - 06 14 83 49 82 – victor.thomas@nextep-health.com

L'accès des patients aux traitements adaptés doit également être amélioré, notamment pour les allergiques les plus sévères. « *L'immunothérapie allergénique (ITA) est aujourd'hui le seul traitement qui soigne véritablement la cause de l'allergie, et non les symptômes* », souligne le Professeur Frédéric de Blay, Président de la Fédération française d'allergologie. *C'est un outil essentiel de l'arsenal diagnostique et thérapeutique des allergologues, reconnu par les standards internationaux de prise en charge et qui reste malheureusement trop peu valorisé en France* ».

Le collectif plaide aussi pour un changement de paradigme dans la définition de nos politiques publiques de santé, appelant à accorder une place plus importante à la prévention et à privilégier une approche décloisonnée, permettant d'appréhender toutes les dimensions de la santé environnementale. L'allergie est en effet la maladie environnementale par excellence. La création d'une délégation interministérielle à la santé environnementale, qui serait chargée de coordonner des plans d'action nationaux en concertation avec les ministères concernés, est l'une des pistes avancées.

Un Observatoire de la lutte contre les allergies en France

Afin d'assurer une mobilisation collective pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ce plan quinquennal, le collectif propose la mise en place d'un Observatoire public copiloté par des représentants des ministères concernés par la prise en charge des allergies – Santé, Transition écologique, Education nationale, (...) – et par un conseil scientifique composé des représentants des sociétés savantes, syndicats et associations de patients référents en allergologie.

Les objectifs à 5 ans proposés par le Plan quinquennal de lutte contre les allergies

- Réduction du délai moyen de prise en charge des patients allergiques à moins de 6 mois
- Augmentation du nombre d'internes formés à l'allergologie pour atteindre 50 internes/an en 2027
- Mobilisation des professionnels de santé exerçant dans des spécialités connexes à l'allergologie (pneumologie, ORL, dermatologie, pédiatrie...) pour assurer des consultations « de premier recours »
- Maintien de l'accès au remboursement pour l'ensemble des médicaments d'immunothérapie allergénique
- Développement du recueil et du partage de données d'efficacité, de qualité de vie et de sécurité des traitements de l'allergie
- Développement de l'immunothérapie pour les allergies alimentaires
- Elargissement du recours à la téléconsultation en allergologie
- Développement des outils numériques en appui à la téléconsultation
- Harmonisation des logiciels métiers pour les allergologues
- Mise en œuvre des recommandations de l'ANSES sur la prévention des allergies alimentaires
- Harmonisation des projets d'accueil individualisés (PAI) mis en place par les établissements scolaires pour l'accueil des élèves allergiques
- Soutien à la recherche dans le domaine des allergies alimentaires
- Accès à une information centralisée sur l'allergie grâce à un portail de référence à destination du grand public
- Désignation d'une personne ressource formée aux risques allergiques dans les entreprises de plus de 250 employés
- Equipement de tous les établissements scolaires en stylos auto-injecteurs d'adrénaline et formation des personnels encadrants à leur utilisation
- Mise en place d'un pilotage politique coordonné sur le sujet de la santé environnementale
- Association systématique des allergologues aux décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire

***A propos des associations et fédérations membres du collectif**

Association française pour la prévention des allergies – AFPRAL. L'AFPRAL a été fondée en 1991 par des familles de patients, dans le but de rassembler différents acteurs autour de l'allergie : patients allergiques, familles ou proches d'allergiques, corps médical, etc. L'AFPRAL est membre de la Fédération française d'allergologie, de l'EFA (European Federation of Airways Diseases Patients' Associations) et de l'Alliance Internationale de l'Allergie Alimentaire (the Food Allergy & Anaphylaxis Alliance). Pour en savoir plus : <https://allergies.afpral.fr/>

Association des jeunes allergologues de France – AJAF. L'association des jeunes allergologues de France a été fondée en 2016 à la suite des discussions portant sur la création de la spécialité d'allergologie et en l'absence d'association représentant les internes et jeunes allergologues auprès des différentes institutions et de l'InterSyndicat des Internes (ISNI). La formation d'allergologie étant région-dépendante, l'AJAF a notamment pour mission de favoriser la communication et les échanges inter-régionaux entre jeunes allergologues. Pour en savoir plus : <https://asso-ajaf.org/>

Association nationale de formation continue en allergologie – ANAFORCAL. Créée en 1982, l'association nationale de formation continue en allergologie est une association loi 1901 qui fédère des associations de formation médicale continue en allergologie. Elle regroupe aujourd'hui 31 associations régionales métropolitaines dont 3 associations des DOM-TOM, et près de 700 praticiens. Pour en savoir plus : <https://anaforcal.lesallergies.fr/>

Asthme & Allergies. L'association Asthme & Allergies, créée en 1991, est une association à but non lucratif régie par la loi 1901, dont les principaux objectifs sont d'informer et soutenir les personnes asthmatiques ou allergiques, les parents, ainsi que les médecins et les professionnels de santé. L'association Asthme & Allergies est membre de l'EFA (European Federation of Airways Diseases Patients' Associations), membre fondateur de la Fédération Française d'Allergologie et membre de la Fédération Française de Pneumologie. Pour en savoir plus : asthme-allergies.org

Conseil national professionnel d'allergologie – CNPA. Le Conseil national professionnel d'allergologie permet aux allergologues de réunir leurs compétences pour la promotion de la qualité de l'exercice médical. Constitué de quatre organisations, l'ANAFORCAL, le SYFAL, le Collège des Enseignants d'Allergologie (CEA) et la SFA, le CNPA permet aux professionnels de s'organiser et de réfléchir à leur profession et pratiques. En savoir plus : http://www.specialitesmedicales.org/666_p_34169/cnp-d-allergologie.html

Fédération française d'allergologie – FFAL. La Fédération française d'allergologie regroupe la SFA, le SYFAL, l'ANAFORCAL, le Collège des enseignants d'allergologie (CEA) et l'association de patients Asthme & Allergies. Elle a pour objectif d'organiser la spécialité mais aussi de sensibiliser la société au défi posé par les allergies. En savoir plus : <https://sfa.lesallergies.fr/ffal/>

Société française d'allergologie – SFA. La Société française d'allergologie est la société savante des spécialistes de l'allergie en France, réunissant la pneumologie, la dermatologie, l'immunologie, l'ORL, l'ophtalmologie, la gastro-entérologie, la médecine interne, la pédiatrie, la pathologie professionnelle la médecine générale et l'allergologie proprement dite. En savoir plus : <https://sfa.lesallergies.fr/>

Syndicat français des allergologues – SYFAL. Le Syndicat français des allergologues représente les médecins qui exercent l'allergologie en France. Il a un rôle de promotion de la profession, d'information envers ses membres et de représentation de leurs intérêts auprès des organisations publiques ou privées. En savoir plus : <https://syfal.net/>

Contact presse

Victor Thomas - 06 14 83 49 82 – victor.thomas@nextep-health.com